

BIOSÉCURITÉ

Grille d'auto-évaluation



L'action sanitaire ensemble

GDS

France



BOVINS

Février 2024 - V4

Gestion des risques sanitaires dans mon élevage

Nom, Prénom (facultatif) :

Raison sociale (facultatif) :

Numéro EDE de l'exploitation (facultatif):

Numéro de département* :

Typologie d'élevage* (allaitant, laitier, engraissement, autre merci de préciser), *merci de renseigner une grille par type d'atelier si vous possédez plusieurs ateliers différents.*

Renseignez-vous votre grille d'auto-évaluation à l'aide d'un conseiller ?* Oui Non

Politique de gestion des données

Veillez noter que les réponses aux libellés munis d'astérisques (*) sont obligatoires.

Les informations recueillies via ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par GDS France afin d'être analysées de manière anonyme en vue d'améliorer et cibler les actions de sensibilisation et de formation sur le sujet de la biosécurité. La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les informations collectées dans le cadre d'une formation sur la biosécurité pourront être communiquées à l'organisme de formation, afin de poursuivre l'accompagnement proposé aux stagiaires.

Les données sont conservées pendant une durée de 5 ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (« RGPD »), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter GDS France : **contact.gdsfrance@reseaugds.com**

En cas de différend vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

En cochant cette case vous attestez avoir pris connaissance des mentions concernant la gestion de vos données et vous nous donnez l'autorisation d'agir en accord avec les précisions décrites ci-dessus.

Gestion des risques sanitaires dans mon élevage

La biosécurité consiste à appliquer des mesures pour **prévenir l'introduction d'agents pathogènes, pour limiter la dissémination et l'expression clinique des affections déjà présentes dans l'élevage**. Elle vise également à **prévenir la propagation des agents pathogènes vers d'autres élevages ou vers l'Homme**. Les mesures de biosécurité doivent être proportionnées aux risques identifiés et adaptées aux pratiques d'élevage de l'exploitation.

L'objectif de ce document est d'**aider l'éleveur à évaluer son niveau de biosécurité**, et de proposer des mesures concrètes adaptées aux points forts et aux points faibles identifiés. Il aide à prioriser les investissements à prévoir en matière de biosécurité. Pour aider au renseignement ou à l'analyse de cette grille, l'éleveur peut se faire accompagner par un conseiller ou par un vétérinaire. Cet accompagnement technique peut également concerner la mise en place et le suivi des mesures choisies.

Document réalisé à partir des travaux du groupe « biosécurité et tuberculose » et des contributions des groupes Biosécurité de GDS France et de la SNGTV.

Comment renseigner cette grille ?

Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques :

Note 2 quand j'applique déjà la mesure, ou si je ne suis pas concerné.

Note 1 quand j'en suis proche mais que je n'applique pas complètement la mesure.

Note 0 quand je n'applique pas du tout la mesure recommandée.



RISQUES SANITAIRES LIÉS AU PÂTURAGE

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coefficient multiplicateur	Ma note	Mesures correctives que j'envisage de mettre en place	Commentaires
1. Je vérifie la qualité de mes clôtures et je les entretiens régulièrement	Note 2 : Non concerné (pas de pâturage)		X 2=			Il s'agit d'éviter les mélanges de troupeaux par divagation. C'est une mesure essentielle pour limiter les risques de contamination par la plupart des maladies transmissibles d'un bovin à l'autre. C'est aussi une mesure qui prévient des pathologies qui pourraient se transmettre par contamination de l'environnement: tuberculose, paratuberculose...
	Note 2 : plusieurs fois par mois Note 1 : plusieurs fois par an mais pas tous les mois Note 0 : rarement ou Jamais					
2. J'échange régulièrement avec mes voisins sur le statuts sanitaires de nos animaux	Note 2 : Non concerné (pas de voisin)		X 1=			Le risque est la dépendance à d'éventuels changements de statut sanitaire des voisins.
	Note 2 : oui, avec tous mes voisins Note 1 : J'ai un seul voisin mais je ne connais pas son statut Note 0 : J'ai plusieurs voisins et je ne connais pas leur statut, ou ils sont à risque					

RISQUES SANITAIRES LIÉS AU PÂTURAGE

3. En concertation avec mes voisins, nous avons installé des doubles clôtures ou des haies ou nous avons mis en place une stratégie de pâturage alterné	Note 2 : Non concerné, je n'ai pas de voisin de pâture		X 3=			<p>Il s'agit de se mettre d'accord avec ses voisins pour que les bovins ne se retrouvent jamais en contact de part et d'autre de la clôture (pâturage alterné) ou ne puissent pas se toucher (double clôture d'au moins 1m50 de distance). Ces mesures préviennent de la contamination par les maladies qui peuvent se transmettre de mufle à mufle: la tuberculose, l'IBR, le BVD... Le pâturage alterné est la seule mesure efficace pour se protéger de la brucellose au pâturage.</p>
	Note 2 : Oui avec tous mes voisins de pâture Note 1 : oui avec certains voisins de pâture Note 0 : non, avec aucun voisin de pâture					
4. A minima, dans les zones de contact de voisinage à haut risque, j'ai installé une double clôture ou haie (ou je pratique le pâturage alterné ou je réserve la parcelle pour les stocks de fourrage)	Note 2 : Non concerné, je n'ai pas de voisin de pâture à haut risque		X 4=			<p>On parle de voisinage à haut risque pour des bovins d'un atelier d'engraissement à l'herbe, d'une exploitation d'un négociant (de nombreux achats), d'un troupeau pâturant à distance (statut inconnu) ou d'un troupeau connu infecté par une maladie transmissible.</p>
	Note 2 : oui, avec tous les voisins à haut risque Note 1 : oui, mais pas dans toutes les zones Note 0 : Non, pas de précaution particulière avec ces voisins à haut risque					
Total bonnes pratiques face aux risques liés au pâturage					/20	
<p>Priorité dans mon élevage : J'indique le niveau de priorité, selon moi, pour la mise en place de ces mesures dans mon exploitation</p> <p>A : mesures prioritaires que je vais mettre en place très rapidement B : mesures importantes mais à mettre en place plus tard C : mesures peu importantes, mise en place éventuelle D : mesures considérées comme non importantes, pas de mesure corrective envisagée E : mesures importantes, mais qui demandent des changements importants dans mon système ou que je ne peux pas mettre en place pour l'instant</p>						

RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX INTRODUCTIONS ET AUX MÉLANGES DE TROUPEAUX

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coef- ficient multipli- cateur	Ma note	Mesures correctives que j'envisage de mettre en place	Commentaires
5. Je limite le nombre de troupeaux auprès desquels je m'approvisionne	Note 2 : Non concerné, je n'achète pas d'animaux		X 2=			En ne s'approvisionnant qu'auprès du ou des mêmes éleveurs, dont on connaît les statuts et l'historique sanitaires et les pratiques d'élevage, on limite le risque d'introduction de nouveaux pathogènes.
	Note 2 : oui, je m'approvisionne dans un ou deux cheptels Note 1 : oui, le plus souvent, mais parfois je fais appel à des cheptels que je ne connais pas Note 0 : non, de nombreux achats, de multiples vendeurs					
6. Je dépiste les animaux achetés, je les examine	Note 2 : non concerné, je n'achète pas d'animaux		X 2=			Au-delà des dépistages obligatoires, s'assurer du statut de l'animal acheté est indispensable pour éviter d'introduire une pathologie dans l'élevage. Dans le cas particulier de la BVD, en plus du risque d'introduire un IPI, ou un virémique transitoire, il est possible d'acheter une femelle gestante d'un IPI. L'isolement au vêlage des femelles achetées gestantes, et le dépistage du veau à la naissance complètent les mesures prises à l'introduction. De même l'examen du bovin acheté est nécessaire afin de repérer des signes de maladies (mortellaro par ex), des parasites externes, des anomalies morphologiques...
	Note 2 : Oui, systématiquement y compris pour des maladies non obligatoires Note 1 : oui, la plupart du temps mais pas pour toutes les maladies non obligatoires Note 0 : Non, je ne réalise que les dépistages obligatoires					

RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX INTRODUCTIONS ET AUX MÉLANGES DE TROUPEAUX

7. Je privilégie un dépistage avant introduction (chez le vendeur)	Note 2 : Non concerné, je n'achète pas d'animaux		X 2=			<p>Les résultats des dépistages doivent accompagner le bovin, ou être facilement accessibles. Si le bovin provient d'un élevage à risque tuberculose, le contrôle avant départ est obligatoire. Si ce contrôle avant départ n'a pas été réalisé, je dépiste l'animal chez moi et je l'isole jusqu'à réception du résultat. Le dépistage d'autres maladies chez le vendeur est recommandé : BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose, ...</p> <p>Le statut du cheptel vendeur doit être vérifié (IBR, BVD...)</p> <p>Un billet de garantie conventionnelle permet de s'assurer que le vendeur reprendra le bovin en cas de résultat non-négatif.</p>
	Note 2 : Oui, je fais réaliser les dépistages chez le vendeur systématiquement Note 1 : oui, le plus souvent je fais réaliser le dépistage chez le vendeur Note 0 : Non, tous les dépistages sont réalisés après achat chez moi					
8. Je privilégie un transport direct, sans rupture de charge et maîtrisé d'un élevage à l'autre (camion propre et désinfecté)	Note 2 : non concerné, je n'achète pas d'animaux		X 2=			<p>Les mélanges d'animaux dans les camions, centres de rassemblement et marchés représentent un risque que l'éleveur ne peut pas gérer. C'est une mesure essentielle pour la plupart des maladies transmissibles.</p> <p>Il est conseillé dans la mesure du possible de réaliser soi-même le transport ou avec un acteur commercial s'engageant à respecter les mesures. Il ne faut pas mélanger d'animaux de cheptels différents et le camion doit être nettoyé et désinfecté entre chaque chargement.</p>
	Note 2 : oui, systématiquement Note 1 : Oui, le plus souvent Note 0 : Non, jamais, ou je ne vérifie pas les conditions de transport					

RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX INTRODUCTIONS ET AUX MÉLANGES DE TROUPEAUX

<p>9. J'isole les animaux introduits (au minimum 15 jours et sans contact avec les autres animaux de l'élevage)</p>	<p>Note 2 : non concerné, je n'achète pas d'animaux</p>		<p>X 2=</p>		<p>C'est une mesure essentielle et obligatoire pour se protéger des maladies transmissibles, dans l'attente d'un résultat d'analyse (BVD, IBR, etc...), ou d'un examen clinique (parasites externes, mortellaro...). La qualité de cette «quarantaine» dépend de la durée d'isolement (qui doit être suffisamment longue pour que l'animal se débarrasse des infections transitoires récentes) et du lieu d'isolement (qui doit être adapté aux modes de transmission des pathogènes et régulièrement nettoyé et désinfecté).</p>
<p>10. Je ne participe qu'à des concours ou comices dont le règlement sanitaire est exigeant. J'isole les bovins au retour dans mon cheptel</p>	<p>Note 2 : non concerné, je ne participe pas à ce genre de rassemblement</p>			<p>X 1=</p>	
<p>11. Je ne participe qu'à des pâturages collectifs (estives, transhumances,) dont le règlement sanitaire est exigeant (au-delà des obligations réglementaires)</p> <p>8</p>	<p>Note 2 : non concerné, je ne participe pas à des pâturages collectifs</p>		<p>X 2=</p>		
<p>Note 2 : oui, systématiquement Note 1 : oui, mais pas d'isolement au retour Note 0 : Non, je participe à des rassemblements sans règlement sanitaire exigeant, ou je ne vérifie pas les exigences sanitaires</p>	<p>Note 2 : oui, systématiquement Note 1 : oui, mais exigence que sur quelques risques Note 0 : Non, je participe à des pâturages collectifs sans règlement sanitaire exigeant ou je ne vérifie pas les exigences sanitaires</p>				



RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX INTERVENANTS/VISITEURS ET AU MATÉRIEL EN COMMUN

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coef-ficient multipli-cateur	Ma note	Mesures correctives que j'en-visage de mettre en place	Commentaires
12. Je veille à ne pas mélanger mes bovins avec ceux d'autres cheptels : pensions, prêts de taureaux	Note 2 : non concerné, je ne réalise pas de pension ou prêt d'animaux					Il faut proscrire tout mouvement non tracé (ex: prêt de taureau non déclaré, etc...). Les pensions doivent être gérées comme des achats.
	Note 2 : oui, je ne mélange pas mes animaux Note 1 : non, je mélange mes animaux avec ceux que je prends en pension ou en prêt mais je les isole et les dépiste systématiquement Note 0 : non, je mélange mes animaux avec ceux que je prends en pension ou en prêt et je ne prends aucune mesure particulière à leur arrivée dans mon cheptel					
13. Je protège mon cheptel des visiteurs et intervenants extérieurs en limitant leur circulation dans mon élevage et en leur imposant le passage dans un pédiluve ou en leur fournissant un équipement (bottes ; sur-bottes, cotte...). Je facilite le lavage des bottes à l'entrée et sortie de la zone d'élevage	Note 2 : oui, systématiquement et pour tous les intervenants/visiteurs Note 1 : oui, mais ça dépend des intervenants/visiteurs Note 0 : Non, je ne leur impose rien		X 2=			Bactéries et virus peuvent être transportés dans les déjections ou salissures présentes sur les bottes ou les vêtements. Le désinfectant du pédiluve doit être régulièrement renouvelé. Les bottes doivent être lavées avant de passer dans le pédiluve. Toutes les personnes travaillant sur l'élevage doivent respecter les règles d'hygiène dès lors qu'ils vont vers ou reviennent d'un autre élevage. Cette mesure protège également de nombreux pathogènes: Coronavirus des veaux, cryptosporidiose...

RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX INTERVENANTS/VISITEURS ET AU MATÉRIEL EN COMMUN

14. Je nettoie et désinfecte systématiquement le matériel partagé (partage avec des voisins/via une CUMA, ...) après utilisation sur mon site d'élevage	Note 2 : non concerné, je n'utilise pas de matériel partagé		X 2=			<p>Le matériel partagé pour des activités en contact avec les bovins peut transporter des germes d'une exploitation à l'autre, voire d'un lot à l'autre. Le nettoyage et la désinfection sont indispensables avant et après chaque changement d'exploitation.</p> <p>Il peut être préférable de ne pas utiliser de matériel en commun pour des activités d'élevage si le nettoyage et la désinfection ne sont pas toujours possibles dans de très bonnes conditions</p>
	Note 2 : oui à chaque fois Note 1 : oui, je le nettoie mais ne le désinfecte pas toujours Note 0 : Non, je ne le nettoie que rarement ou jamais					
15. Je dispose d'un plan de circulation avec des panneaux pour les véhicules extérieurs afin de préserver mes animaux de contacts indirects avec des matières souillées (équarisseur, opérateurs commerciaux...)	Note 2 : oui, j'ai un plan de circulation dans l'élevage signalé par des panneaux Note 1 : oui, mais pas de panneaux ou pas pour tous les intervenants/visiteurs Note 0 : Non		X 2=			<p>Les véhicules des visiteurs ne doivent pas avoir accès à l'ensemble du site. Un plan de circulation doit concrétiser cette exigence. Il est souhaitable de définir une zone d'élevage, à l'accès très limité, une zone professionnelle dont l'accès est réservé aux visiteurs habilités et enfin, une zone publique où les visiteurs vont se garer. Une signalétique doit clairement guider le visiteur. Les visiteurs dont le véhicule a eu le plus de risque de passer dans d'autres élevages doivent rester en zone publique. Quai d'embarquement et plateforme de dépôt de cadavre doivent se situer en zone publique</p>
Total bonnes pratiques face aux risques liés aux intervenants/visiteurs et au matériel en commun						/12

RISQUES SANITAIRES LIÉS À L'ABREUUREMENT, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coef-ficient multipli-cateur	Ma note	Mesures correctives que j'envisage de mettre en place	Commentaires
Risques liés à l'abreuvement						
16. Je n'ai pas de points d'abreuvement en commun avec des bovins, ovins, caprins d'autres cheptels ou accessibles à la faune sauvage	<p>Note 2 : oui, j'ai sécurisé tous mes points d'abreuvements y compris dans mes pâtures</p> <p>Note 1 : non, j'ai quelques points d'abreuvement communs dans certaines pâtures (abreuvement dans un cours d'eau,...)</p> <p>Note 0 : non plusieurs points d'abreuvement en commun ou accessible à la faune sauvage</p>		X 1 =			Des pathologies peuvent se transmettre par l'eau, ou du fait des contacts d'animaux qui viendraient boire au même lieu (BVD, IBR, paratuberculose, tuberculose, etc...)
17. Les animaux ont accès à une eau propre de bonne qualité sanitaire. Je nettoie et désinfecte régulièrement les abreuvoirs. En cas d'utilisation d'eau de puit, de forage ou de source je fais analyser l'eau régulièrement	<p>Note 2 : oui</p> <p>Note 1 : oui sauf dans certains pâturages</p> <p>Note 0 : non pas de nettoyage ou abreuvement dans des mares, ou jamais d'analyses</p>		X 1 =			

Risques liés aux aliments

RISQUES SANITAIRES LIÉS À L'ABREUVEMENT, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

<p>18. J'empêche l'accès des animaux sauvages ou domestiques aux stocks d'aliments (silos fermés ou protection par bâche, électrification...) et je proscriis la distribution des concentrés au sol au pâturage</p>	<p>Note 2 : oui, j'applique toutes ces mesures Note 1 : oui, je protège les stocks autant que possible et ne distribue pas de concentré au sol Note 0 : non, je ne protège pas mes stocks et/ou je distribue régulièrement du concentré au sol</p>		<p>X 1=</p>			<p>Les animaux sauvages sont attirés par les aliments stockés dans et autour des bâtiments. Le risque est fortement augmenté si les bâtiments sont situés loin des lieux d'habitation.</p>
<p>Risques liés aux effluents et autres déchets organiques</p>						
<p>19. J'écarte les avortons, placentas et cadavres d'animaux du reste du troupeau et je les place dans un lieu dédié (bac d'équarrissage, cloche), à l'abri des autres animaux de l'exploitation et des animaux domestiques et sauvages.</p>	<p>Note 2 : oui, j'applique toutes ces mesures Note 1 : oui, j'applique les mesures sauf pour gros cadavres Note 0 : non</p>		<p>X 1=</p>			<p>Les placentas infectés peuvent contaminer les animaux qui les consomment ou les approchent (Néospora, Fièvre Q...)</p>
<p>20. Je n'utilise pas de fumiers d'autres élevages sur mes prairies</p>	<p>Note 2 : oui, je n'utilise pas de fumiers d'autres élevages Note 1 : non, j'utilise du fumier d'autres élevages mais après compostage en station Note 0 : non, j'utilise du fumier d'autres élevages sans précaution particulière</p>		<p>X 1=</p>			<p>Dans les zones où la tuberculose est présente, l'utilisation de fumier de voisins sur prairies est potentiellement un moyen de contaminer ses bovins. Utile également vis-à-vis de la paratuberculose.</p>

RISQUES SANITAIRES LIÉS À L'ABREUVEMENT, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

Risques liés aux effluents et autres déchets organiques

21. Je composte mon fumier ou je le stocke suffisamment longtemps (au moins 6 mois) et j'adapte les pratiques d'épandage selon ma situation sanitaire	Note 2 : non concerné, je ne fais pas d'épandage		X 1=			Concernant l'épandage : selon les maladies présentes sur l'exploitation, des précautions particulières s'imposent (fièvre Q, paratuberculose, salmonellose). En cas de doute, pour ne prendre aucun risque, on favorisera l'épandage sur cultures par temps calme (avec enfouissement pour la fièvre Q).
	Note 2 : oui Note 1 : oui, sauf si fortes contraintes Note 0 : non, je ne prends pas de mesures particulière selon ma situation sanitaire					
Total bonnes pratiques face aux risques liés à l'abreuvement, l'alimentation et l'environnement					/12	
Priorité dans mon élevage : J'indique le niveau de priorité, selon moi, pour la mise en place de ces mesures dans mon exploitation A : mesures prioritaires que je vais mettre en place très rapidement B : mesures importantes mais à mettre en place plus tard C : mesures peu importantes, mise en place éventuelle D : mesures considérées comme non importantes, pas de mesure corrective envisagée E : mesures importantes, mais qui demandent des changements importants dans mon système ou que je ne peux pas mettre en place pour l'instant						

BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE ET DE CONDUITE DU TROUPEAU

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coef-ficient multipli-cateur	Ma note	Mesures correctives que j'envisage de mettre en place	Commentaires
22. En cas de présence d'ateliers à risques particuliers ou d'espèces différentes, je prends toutes mesures pour ne pas transporter de pathogènes d'un atelier à l'autre	Note 2 : non concerné		X 2=			Les ateliers à risque particulier sont par exemple des ateliers d'engraissement approvisionnés par de multiples achats (veaux, taurillons, vaches de réforme...). Ce type d'atelier fait peser un risque important à un troupeau de souche présent sur le même site si la séparation entre les ateliers n'est pas parfaite. Empêcher les contacts entre animaux d'ateliers différents, avoir du matériel dédié à chaque atelier ou le nettoyer et le désinfecter entre les ateliers. Nettoyage des mains et bottes entre chaque atelier.
	Note 2 : oui Note 1 : oui, j'essaye mais difficile de toujours l'appliquer Note 0 : non, je ne prends pas de mesure de précaution entre mes ateliers					
23. Je déclare les avortements et en fait rechercher la cause, je fais appel à mon vétérinaire en cas de mortalité excessive ou de symptômes alarmants	Note 2 : oui, systématiquement Note 1 : oui, autant que possible Note 0 : non, rarement ou jamais		X 1=			On entend par avortement l'expulsion de tout fœtus et animal mort-né ou succombant dans les 48 heures qui suivent la naissance. La déclaration des avortements est obligatoire dans le cadre de la surveillance de la brucellose. En cas d'avortement je fais appel à mon vétérinaire, j'isole les femelles ayant avorté pour limiter les contaminations et je conserve tout ou partie des produits d'avortements pour que le vétérinaire réalise les prélèvements nécessaire pour recherche la cause des avortements.

BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE ET DE CONDUITE DU TROUPEAU

<p>24. Je maintiens mes bovins en bonne santé en leur assurant un logement et une alimentation adaptée à leurs besoins, en limitant le stress lors du transport et des manipulations.</p>	<p>Note 2 : oui Note 1 : oui j'essaye mais j'ai des difficultés (trésorerie, etc...) Note 0 : non</p>		<p>X 1=</p>		<p>Des animaux en bonne santé auront plus de chance d'éviter de déclarer une maladie grave en cas de contact avec un pathogène. La vaccination contre certaines pathologies peut renforcer cet objectif. En s'assurant de la quantité et de la qualité du colostrum on permet aux jeunes veaux de mieux faire face aux pathogènes présents dans l'élevage. L'infirmier ne doit pas être le box dédié au vêlage; elle doit être désinfectée après chaque utilisation.</p>
<p>25. J'isole mes animaux malades et je ne circule pas des animaux malades aux animaux sains sans précautions. Je respecte la marche en avant en allant des animaux les plus sensibles vers les moins sensibles puis vers les malades</p>	<p>Note 2 : oui, systématiquement Note 1 : oui, la plupart du temps mais difficile de toujours l'appliquer Note 0 : non, rarement ou jamais</p>		<p>X 2=</p>		<p>C'est une mesure essentielle pour toutes les maladies transmissibles. Le lieu d'isolement doit éviter les contaminations par les déjections et les gouttelettes respiratoires. Ce box d'infirmier est différent du box de vêlage et de quarantaine. Il ne doit pas y avoir de contact entre les animaux malades isolés et le reste du troupeau. Il doit être soigneusement nettoyé et désinfecté entre chaque utilisation. L'éleveur doit prendre des précautions après avoir soigné le bovin malade: nettoyage des mains, désinfection des bottes, changement de cote.</p>

BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE ET DE CONDUITE DU TROUPEAU

26. Je nettoie régulièrement mes bâtiments et les désinfecte si besoin	Note 2 : non concerné, je suis en plein air intégral et ne rentre jamais mes animaux en bâtiment		X 1=			Certains pathogènes dont les mycobactéries peuvent vivre longtemps dans les matières organiques des bâtiments et dans les biofilms des abreuvoirs. Le nettoyage régulier des bâtiments est essentiel. La désinfection doit être réalisée si nécessaire (problèmes sanitaires) et doit toujours être précédée d'un nettoyage visant à enlever les matières organiques. Le produit de désinfection doit être efficace contre les pathogènes que l'on veut détruire. La formalisation par écrit d'un protocole de nettoyage et de désinfection permet l'application de la bonne méthode par tous les associés et salariés de la même façon.
	Note 2 : oui, plusieurs fois par an Note 1 : oui, une fois par an Note 0 : non, moins d'une fois par an ou jamais					
27. J'applique des mesures de maîtrise des rongeurs et oiseaux sur le site d'élevage	Note 2 : oui, de manière systématique Note 1 : oui, « quand ça pullule » Note 0 : non, rarement ou jamais		X 1=			Les rats et souris peuvent être des vecteurs de pathologies, ainsi que les oiseaux, en accédant aux aliments ou en nichant dans les bâtiments d'élevage. Il est essentiel de mettre en place un plan de maîtrise et lutte contre les rongeurs et oiseaux
Total des bonnes pratiques d'hygiène et de conduite du troupeau					/16	

BONNES PRATIQUES POUR NE PAS CONTAMINER LES CHEPTELS VOISINS ET LES HUMAINS

MESURES OPTIMALES	Je compare les pratiques dans mon élevage avec les mesures recommandées pour gérer les risques	Mon auto évaluation 0, 1 ou 2	Coef- ficient multipli- cateur	Ma note	Mesures correctives que j'envisage de mettre en place	Commentaires
Bonnes pratiques pour ne pas contaminer les cheptels voisins						
28. En cas d'infection, je prends des précautions avant d'aller dans d'autres élevages, j'informe mes voisins les plus proches. Je ne fais pas pâturer les bovins infectés à proximité de troupeaux voisins	Note 2 : oui ou je le ferais si j'étais concerné Note 1 : oui, je le fais ou je le ferais avec certains voisins Note 0 : non, je ne le fais ou ne le ferais pas si ce n'est pas obligatoire		X 1=			Cette mesure sert à protéger les voisins mais est également efficace pour éviter que la circulation des pathogènes ne reviennent pas dans l'élevage au bout d'un certain temps (effet boomerang).
29. En cas d'infection, je teste mes bovins avant la vente, j'informe l'acheteur de mon statut	Note 2 : oui ou je le ferais si j'étais concerné Note 1 : oui, je le fais ou je le ferais mais selon l'acheteur Note 0 : non, je ne le fais ou ne le ferais pas si ce n'est pas obligatoire		X 1=			Les statuts ou indicateurs sanitaires du troupeau (IBR, BVD, paratuberculose, néosporose, besnoitiose ...) peuvent être fournis par le GDS.

BONNES PRATIQUES POUR NE PAS CONTAMINER LES CHEPTELS VOISINS ET LES HUMAINS

Bonnes pratiques pour ne pas contaminer les humains

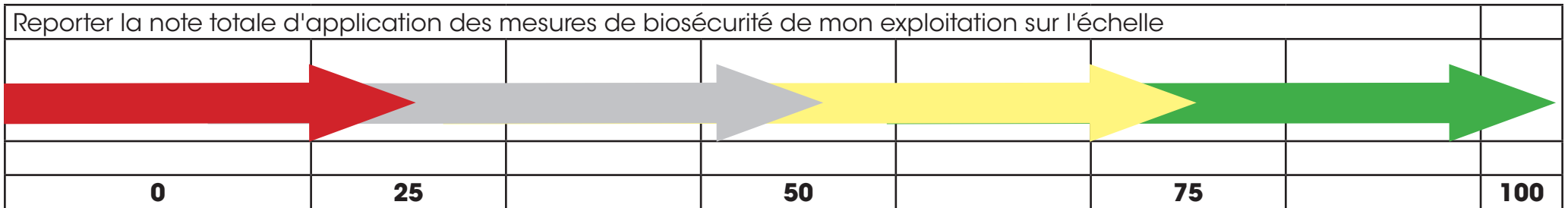
<p>30. Je repère les animaux dont la viande ou le lait sont impropres à la consommation (lait avec résidus, pathologies mammaires, femelles avortées...) et je les écarte du circuit commercial pendant le temps nécessaire ou réglementé (temps d'attente des traitements)</p>	<p>Note 2 : Oui ou je le ferai quand je serai concerné Note 1 : Oui, je le fais mais il peut m'arriver d'oublier Note 0 : non, je ne le fais pas</p>		<p>X 1=</p>		<p>La réglementation sur la qualité sanitaire des produits alimentaires issus des élevages protège les consommateurs et engage la responsabilité du producteur. En cas de vente d'un bovin, l'ICA (Information sur la Chaîne Alimentaire) doit être soigneusement renseignée sur la carte verte.</p>
<p>31. J'anticipe l'accueil des visiteurs et je les accompagne lors de leurs déplacements ou je mets en place des règles de circulation et d'hygiène entre les différentes zones</p>	<p>Note 2 : non concerné, je n'accueille pas de visiteur</p>		<p>X 1=</p>		<p>Les visiteurs peuvent transporter des pathogènes, en particulier s'ils circulent de ferme en ferme. Ils pourraient aussi être contaminés si le troupeau est infecté par certaines zoonoses (FQ, salmonellose...). Parmi les règles d'hygiène, il faut prévoir un point de lavage des mains (ou la mise à disposition de gel hydro-alcoolique) et la fourniture de surbottes.</p>
	<p>Note 2 : oui, systématiquement Note 1 : oui, je les accompagne mais il n'existe pas de règle de circulation entre les différentes zones Note 0 : non</p>				

BONNES PRATIQUES POUR NE PAS CONTAMINER LES CHEPTELS VOISINS ET LES HUMAINS

<p>32. En cas d'infection à risque de transmission aux humains, en particulier lors d'épisode d'avortements en série, je prends des précautions vis-à-vis des personnes sensibles proches de l'élevage, des visiteurs et vis-à-vis de ma propre santé</p>	<p>Note 2 : oui, je prends des précautions ou je suis attentif Note 1 : oui, je suis attentif mais j'aurais besoin d'être conseillé Note 0 : non, je ne prends pas de mesure de précaution</p>		<p>X 1=</p>		<p>Certaines maladies des bovins se transmettent aussi aux humains (FQ, listériose, salmonellose, tuberculose...). Les personnes les plus à risque (femmes enceintes, personnes âgées ou immunodéprimées, très jeunes enfants...) doivent être protégées en cas de symptômes évocateurs de ces pathologies. Il est notamment conseillé d'avoir une tenue vestimentaire réservée au travail et laissée sur l'élevage, de se laver les mains régulièrement après manipulation des animaux, de porter des gants en cas de lésions même minime, de porter un masque et une combinaison imperméable au moment des mises bas,...</p> <p>Les conseils en matière de prévention peuvent être apportés par le vétérinaire, la DDcsPP, le GDS et la MSA.</p>	
<p>Total des bonnes pratiques pour ne pas contaminer les humains et les cheptels voisins</p>					<p>/10</p>	
<p>Priorité dans mon élevage : J'indique le niveau de priorité, selon moi, pour la mise en place de ces mesures dans mon exploitation</p> <p>A : mesures prioritaires que je vais mettre en place très rapidement B : mesures importantes mais à mettre en place plus tard C : mesures peu importantes, mise en place éventuelle D : mesures considérées comme non importantes, pas de mesure corrective envisagée E : mesures importantes, mais qui demandent des changements importants dans mon système ou que je ne peux pas mettre en place pour l'instant</p>						
<p>TOTAL DE L'ÉVALUATION DES BONNES PRATIQUES DE BIOSECURITE DANS MON EXPLOITATION</p>					<p>/100</p>	

ÉCHELLE DE GESTION DES RISQUES SANITAIRES DANS MON EXPLOITATION

Estimation sur un total maximal de risque de 100



Avec 100 : aucune mesure corrective n'est à mettre en place (très bonne gestion du risque), à 0 : des mesures correctives prioritaires sont à mettre en place (très faible gestion du risque) - Rapprochez-vous de votre vétérinaire et/ou de votre GDS.



GDS
France



26 rue Dagomo 75578 Paris Cedex 12
gdsfrance@reseaugds.com - www.gdsfrance.org